

Supremex annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Montréal, Québec, le 7 août 2026 – Supremex inc. (« Supremex » ou la « Société ») (TSX : SXP), un fournisseur de solutions d'emballage à base de papier en plein essor ainsi qu'un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes, a annoncé aujourd'hui avoir reçu de la Bourse de Toronto (la « TSX ») l'autorisation de racheter aux fins d'annulation, par voie d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA »), jusqu'à 1 483 187 de ses actions ordinaires, représentant environ 10,0 % de son flottant (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX) en date du 31 juillet 2026. Au 31 juillet 2026, il y avait 24 310 444 actions ordinaires émises et en circulation, dont 14 831 875 actions ordinaires constituaient le flottant.

Les rachats au titre de l'OPRCNA seront effectués par l'intermédiaire de la TSX et/ou d'autres systèmes de négociation au Canada, s'ils sont admissibles, conformément aux lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières, sur une période maximale de 12 mois commençant le 11 août 2026 et se terminant le 10 août 2027. Le prix à payer par Supremex pour toute action ordinaire sera le prix du marché au moment de l'acquisition. Toutes les actions ordinaires rachetées au titre de l'OPRCNA seront annulées.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de Supremex au cours des six mois civils complets précédant la date du présent, calculé conformément aux règles de la TSX, est de 14 551 actions ordinaires. Par conséquent, en vertu des règles de la TSX, la Société a le droit d'acheter jusqu'à 3 637 actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a conclu un plan de rachat automatique d'actions. En vertu de ce plan, le courtier de la Société peut racheter des actions ordinaires qu'il ne serait normalement pas autorisé à racheter en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction volontaires. Les achats seront effectués par le courtier de la Société sur la base des paramètres prescrits par la TSX et les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières, ainsi que des conditions de l'accord écrit entre les parties. Le programme d'achat automatique d'actions a été préapprouvé par la TSX et sera mis en œuvre à compter du 11 août 2026.

Supremex estime que, de temps à autre, l'achat de ses actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA constitue une utilisation appropriée et souhaitable des liquidités disponibles pour accroître la valeur pour les actionnaires.

Au cours de la période allant du 10 août 2025 au 31 juillet 2026, la Société a racheté 249 425 de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire de la TSX et/ou d'autres systèmes de négociation au Canada dans le cadre d'une OPRCNA, à un prix moyen pondéré par action de 3,74 \$. La TSX a approuvé l'achat de 1 507 850 actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour la période allant du 11 août 2025 au 10 août 2026.

À propos de Supremex

Supremex est un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor, ainsi qu'un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes. Supremex compte neuf installations manufacturières réparties dans quatre provinces au Canada et quatre installations manufacturières dans trois états aux États-Unis, et emploie approximativement 1 000 personnes. Avec son vaste réseau, Supremex peut fabriquer et distribuer efficacement des produits d'enveloppe et d'emballage qui répondent aux exigences de grandes sociétés nationales et multinationales, d'entreprises de publipostage, de distributeurs, d'organismes publics, de PME et de fournisseurs de solutions.

Pour plus d'information, visitez www.supremex.com.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le régime d'achat automatique d'actions et l'achat prévu pour annulation d'actions ordinaires du capital de la Société en vertu de celui-ci, ainsi que des énoncés ou des informations semblables sur les résultats futurs prévus, les circonstances, la performance ou les attentes. Les informations prospectives peuvent contenir des expressions comme prévoir, présumer, croire, pouvoir, attendre, viser, orienter, avoir l'intention de, fixer un objectif, une perspective, planifier, rechercher, devoir, s'efforcer, cibler et vouloir. Ces informations ont trait aux événements futurs ou au rendement futur et reflètent les hypothèses, les attentes et les estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives et des occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible pour Supremex à la date du présent communiqué de presse. Supremex prévient que de telles hypothèses pourraient ne pas se réaliser et que les conditions économiques tels que des incertitudes économiques, des ralentissements économiques ou des récessions, ou l'imposition de tarifs douaniers ou de restrictions commerciales pourraient rendre ces hypothèses, bien que jugées raisonnables au moment où elles ont été faites, sujettes à une plus grande incertitude.

Les informations prospectives sont assujetties à certains risques et à certaines incertitudes. Elles ne devraient pas être lues comme étant des garanties de résultats ou de rendement futurs et les résultats réels pourraient différer de manière importante des conclusions, des prévisions ou des projections énoncées dans ces informations prospectives. Ces risques et ces incertitudes incluent ceux abordés tout au long du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et, dans la notice annuelle de la Société en date du 27 mars 2026, en particulier dans les « Facteurs de risque ». Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indument à ces informations prospectives, sauf s'ils sont tenus de le faire en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières. La Société décline expressément toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Personne -ressource :

Normand Macaulay
Chef de la direction financière
investors@supremex.com
514 595-0555, poste 2316

Martin Goulet, M.Sc., CFA
MBC Capital Markets Advisors
mgoulet@maisonbrison.com
514 731-0000, poste 229